

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale
de la gendarmerie nationale*

Direction des soutiens et des finances

**Arrêté du 29 novembre 2016 portant changement d'appellation
de la brigade territoriale de Pouancé (Maine-et-Loire)**

NOR : INTJ1633892A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense;

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles 15-1 et R. 15-22 à R. 15-26;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L. 421-2,

Arrête :

Article 1^{er}

La brigade territoriale de Pouancé (Maine-et-Loire) prend l'appellation de brigade territoriale d'Ombree-d'Anjou à compter du 15 décembre 2016. Sa circonscription est modifiée, à la même date, dans les conditions précisées en annexe.

Article 2

Les officiers, gradés et gendarmes de la brigade territoriale d'Ombree-d'Anjou exercent les attributions attachées à leur qualité d'officier ou d'agent de police judiciaire dans les conditions fixées aux articles R. 13 à R. 15-2 et R. 15-2 (1^o) du code de procédure pénale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 29 novembre 2016.

Pour le ministre et par délégation :

*Le colonel, sous-directeur
de l'organisation et des effectifs,*

A BROWAËYS

ANNEXE

BRIGADE TERRITORIALE	CIRCONSCRIPTION ACTUELLE	CIRCONSCRIPTION NOUVELLE
Pouancé	Armaillé Bouillé-Ménard Bourg-l'Évêque Carbay La Chapelle-Hullin Chazé-Henry Combrée Grugé-l'Hôpital Noëllet Pouancé La Prévière Saint-Michel-et-Chanveaux Le Tremblay Vergonnes	(Ancienne appellation)
Ombree d'Anjou	(Nouvelle appellation)	Armaillé Bouillé-Ménard Bourg-l'Évêque Carbay Ombree d'Anjou